

**BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
DE L'EXERCICE 2018**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 1997 et conformément aux lois et règlements, le budget annexe des Transports Publics Urbains est soumis à la nomenclature M43 applicable aux services à caractère industriel et commercial.

Conformément à la loi d'orientation du 06 février 1992, un débat d'orientations budgétaires sur le Budget Primitif a eu lieu le 14 novembre 2017 sur la base d'un rapport élaboré par Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, conformément à l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NoTRé).

Le projet de Budget Primitif 2018 du budget annexe du service des Transports Publics Urbains s'élève cette année, toutes sections confondues, à la somme de **395.450 €**, dont **370.200 €** au titre de la section de fonctionnement et à **25.250 €** au titre de la section d'investissement.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'établit en dépenses et en recettes à la somme de **370.200 €**.

A/ Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement de ce budget annexe sont relativement stables d'une année sur l'autre.

→ Les charges générales de ce budget s'établissent à **106.400 €**.

- Elles sont constituées par les dépenses de fonctionnement afférentes aux trois cars scolaires et à celles des deux navettes urbaines (carburant, pièces de rechange, assurances, entretien, réparations, etc...) et du remboursement des frais de gestion au budget principal de la commune pour **13.000 €**.

→ La dépense la plus importante est constituée par les salaires et autres charges salariales pour un montant global de **211.050 €** dont **14.000 €** de remboursement de personnel au budget principal de la Commune. Ce budget annexe supporte en effet le coût de **3 agents** à l'année et de saisonniers.

- Une participation communale aux transports des élèves pour **5.500 €**
- Des charges exceptionnelles de **2 000 €** (remboursement de sinistres...)
- Des dépenses imprévues pour **20.000 €**
- Comme les autres budgets annexes, le Budget Primitif du service des Transports Publics Urbains pratique la dotation aux amortissements et provisions qui s'établit cette année à **25.250 €**

B/ Recettes :

- Le fonctionnement de ce service à caractère industriel et commercial est déficitaire chaque année : en effet, les recettes de transports sont estimées pour 2018 à **4.900 €** (redevances + remboursement de TICPE)
- La participation du Conseil Départemental s'élève à **50.500 €**
- Les recettes diverses (chèques déjeuners, remboursement sécurité sociale et remboursement de la TICPE) s'élèveront à **800 €**
- Enfin les amortissements des subventions d'équipement s'établissent à **14.000 €**
- La subvention du budget principal équilibre donc le budget annexe : au titre de l'exercice 2018, elle s'élèvera à la somme de **300.000 €**, en diminution par rapport à celle provisionnée au Budget Primitif 2017 (**350.000 €**). Cette subvention sera versée par le budget principal communal au budget annexe, conformément à la loi de janvier 1985 qui prévoit qu'une dérogation doit être demandée en ce sens à Monsieur le Préfet (délibération spécifique).

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit en dépenses et recettes à la somme de **25.250 €**.

A/ Dépenses :

Cette recette est affectée, en partie aux amortissements des subventions d'équipement (**14.000 €**) et en partie à l'acquisition de cars scolaires (**11.250 €**)

- En dépenses d'investissement, grâce aux reports des crédits 2017, le TPU disposera de **415.250 €** en réserve pour le renouvellement de cars et bus

B/ Recettes :

→ Cette section est créditée automatiquement par l'écriture d'ordre afférente aux amortissements sur les immobilisations réalisées dans le passé. En 2018, le montant de ces amortissements s'élèvera à **25.250 €**.

CONCLUSION :

C'est un budget qui, depuis sa création, s'est régulièrement étoffé. Aujourd'hui, le parc des véhicules s'établit à **3 cars scolaires** et **2 navettes**.

Il est donc demandé aux membres présents, après avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » du 06 DECEMBRE 2017 :

1. **D'ADOPTER** les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,
2. **D'ARRETER** le Budget Primitif 2018 du budget annexe du Transports Publics Urbains, dont la balance s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------------|
| ⇒ Dépenses et recettes de fonctionnement | 370.200 € |
| ⇒ Dépenses et recettes d'investissement | 25.250 € |
| | <u>395.450 €</u> |

3. **DE PRECISER** que la section de fonctionnement est votée par chapitre, et la section d'investissement par opération.

QUI VOTE CONTRE ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE POUR ?